

AD Consultem, le N°1 des aides publiques RH aux entreprises, intègre le Collège des experts de l'IREF, la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise.



Paris, le 9 Juin 2015 - L'IREF, qui valorise et soutient toutes les formes de réseaux du commerce organisé indépendant (franchise, partenariat, coopération, concession, ...), a intégré à son collègue d'experts AD Consultem, expert de référence des aides publiques. AD Consultem accompagne depuis 12 ans le développement des entreprises et des réseaux du commerce organisé indépendant de tous secteurs d'activité et de toutes tailles. Leur but commun est de soutenir les entreprises du commerce organisé indépendant dans leur croissance et être plus proche encore de leurs besoins.

Quel est l'objectif des experts de l'IREF ?

Les têtes de réseaux et leurs affiliés ont besoin de se focaliser sur leur métier et sur leur développement. C'est pourquoi l'IREF et ses experts organisent pour ses membres des échanges d'expériences, des formations et des ateliers autour de thèmes spécifiques à l'univers de la franchise et du commerce organisé. Sélectionnés par l'IREF pour leur compétence et leur expertise, les experts proposent des prestations qui leur sont spécifiquement dédiées. Dans une vraie relation de confiance, ce collège d'experts s'applique à apporter toutes les solutions professionnelles aux têtes de réseaux ainsi qu'à leurs affiliés. A ce titre, Carole ATTAL, présidente d'AD Consultem, a été nommée présidente de la Commission Aides Publiques et Subventions au sein de l'IREF.

Quels sont les services proposés par AD Consultem aux têtes de réseaux ?

Près de 95% des entreprises privées n'ont pas connaissance des aides auxquelles elles auraient légitimement droit : Il est vrai que l'on recense plus de 6000 dispositifs d'aides publiques en France... **C'est tout le sens de la mission d'AD Consultem**, rendre lisible et accessible ce qui ne l'est pas : AD Consultem accompagne ainsi les réseaux du commerce organisé indépendant dans la mobilisation d'aides publiques dans le domaine des Ressources Humaines (recrutement et formation). AD Consultem gère toutes les démarches pour son client afin de mobiliser les aides auxquelles il peut prétendre, en apportant son expertise et un engagement de chaque instant au service du développement des entreprises et de l'emploi.

Pour Carole Attal, présidente d'AD Consultem : **« La mission d'AD Consultem est d'aider les têtes de réseaux et leurs affiliés à embaucher, à former leurs équipes et à se développer. »**

A propos d'AD Consultem

Le cabinet AD Consultem a été créé en 2003, et est aujourd'hui l'**expert de référence des aides publiques** au recrutement et à la formation. **Carole ATTAL, sa fondatrice et présidente**, membre de Croissance Plus, du réseau Paris Entreprendre et du Medef Paris, est passionnée par l'entrepreneuriat au féminin et les problématiques liées à l'emploi. Elle **met au service des entreprises son expertise de près de 20 ans sur les contrats aidés et la formation professionnelle.**

AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre et un service d'externalisation des fonctions RH. **AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année** : contrats aidés, contrats d'apprentissage, aides à la formation, aides à l'export... »

A propos de l'IREF

L'IREF, la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise, valorise depuis plus de trente ans toutes les formes de réseaux du commerce organisé indépendant et associé (franchise, partenariat, concession, licence de marque, commission affiliation, coopérative, GIE, chaîne volontaire, affiliation, ...). Créée en 1981 et présidée par Michel KAHN, l'IREF est la seule Fédération généraliste qui accueille toutes les formes de réseaux, ce qui concerne 1800 réseaux en France, 117 000 affiliés, 1 250 000 emplois et 184 milliards de CA. L'IREF permet à ces réseaux qui se distinguent par leur culture, leur système juridique et contractuel et leur méthode managériale, de communiquer, d'échanger leurs expériences respectives et de s'enrichir mutuellement par la "fertilisation croisée".

Les actions menées par l'IREF visant à valoriser et soutenir le commerce organisé indépendant sont :

- Le Concours « Meilleurs Franchisés & Partenaires de France »
- Le prix IREF satisfaction client
- Les échanges d'expériences (benchmark réseaux)
- Les ateliers thématiques
- Les conseils de ses avocats et de ses experts
- La certification des réseaux « IREF-BUREAU VERITAS - certification de SERVICES » (1^{ère} certification des têtes de réseaux de franchise et de partenariat, initiée par l'Iref)
- Une assurance garantissant le remboursement des condamnations prud'homales
- La garantie des redevances impayées au profit des têtes de réseaux

" L'IREF, une Fédération ouverte à tous les acteurs du commerce organisé indépendant"

Contacts presse

Carole ATTAL
Aurélie PACAULT

caroleattal@adconsultem.fr
pacault@adconsultem.fr

Tel : 01 45 22 75 75
www.adconsultem.fr